

Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°16 - Octobre 2011

Sommaire

*Des milliers de retraités
dans la rue le 6 octobre*

*Non à la dégradation
du pouvoir d'achat
des retraités*

*Paiement des pensions
le 1^{er} du mois :
la CNAV traîne les pieds*

*Le guide de l'aidant
familial*

*Signer la pétition
de la Mutualité*

Des milliers de retraités dans la rue le 6 octobre

Des milliers de retraités ont manifesté le jeudi 6 octobre pour montrer leur mécontentement en matière de pouvoir d'achat et pour condamner la décision gouvernementale de reporter à nouveau la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Préparée par une conférence de presse le 4 octobre regroupant un nombre de journalistes supérieur à celui que nous avons connu dans le passé, elle fut un succès : près de 5000 manifestants à Paris, au total plus de 30 000 dans toute la France.

C'est dire que la situation des retraités est grave et les inquiète de plus en plus.

Ils constatent que leur pouvoir d'achat diminue d'année en année (quand les pensions augmentent de 4,8%, les dépenses essentielles s'accroissent de 8,2%).

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) lui-même estime à 0,5% par an la baisse du pouvoir d'achat.

L'UNSA-Retraités, l'UCR-CFDT, l'UCR-CGT, l'UNAR-CFTC et la FGR-FP revendiquent une augmentation significative des pensions avec un effort particulier pour les basses pensions.

La décision gouvernementale de reporter à 2012 la réforme de la perte d'autonomie est source de vives inquiétudes chez les retraités.

Les intenses activités (débat, discussions, rapports, avis), mises en œuvre durant le 1^{er} semestre 2011, concluaient à la nécessité d'une solidarité nationale, ce qui n'a pas

dû plaire au gouvernement qui souhaitait introduire les assurances privées dans le financement.

Il faut créer une prestation universelle de compensation à la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale. Des mesures urgentes doivent être prises pour aider les départements à financer l'APA, aider certains services d'aide à domicile en difficulté et diminuer le reste à charge des familles.

Nous étions nombreux dans la rue pour réaffirmer avec force ce que souhaitent des millions de retraités. Notre combat sera long, nous le savons, mais nos revendications sont justes et nous sommes déterminés à améliorer les conditions de vie des retraités.



Non à la dégradation du pouvoir d'achat des retraités

Le pouvoir d'achat des retraités est l'une (voir la première) des préoccupations des retraités. Il faut dire que sans argent...

Les constatations sont évidentes, il ne cesse de se dégrader. Le Conseil d'Orientation des Retraites, instance officielle et très modérée, l'évalue lui-même à 0,5% par an et soyons sûrs qu'il n'a pas cherché à noircir les situations.

Et pourtant...

Chacun d'entre nous se réfère à l'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE chaque mois. Nous ne contestons pas l'exactitude des relevés, mais nous nous interrogeons plus sur la manière d'établir le résultat final : dans un budget familial, il y a plusieurs groupes de dépenses, leur importance varie suivant la composition du foyer (célibataire, ménage sans ou avec enfants, retraités...).

Pour ne s'en tenir qu'aux retraités, l'essentiel de leurs dépenses porte sur les domaines suivants : produits alimentaires, logement, énergie, santé que l'on regroupe sous une dénomination maintenant généralisée : les dépenses contraintes.

Grosso-modo, quand l'évolution de l'indice des prix de 2007 à 2010 est de 5,9%, celle des dépenses essentielles est de 8,20%.

Un autre constat, l'évolution comparée des salaires, du SMIC et des retraites est nettement au désavantage des retraites. En prenant 2003 comme point de départ de la comparaison, on constate que l'écart entre l'évolution du SMIC et celle des retraites est de 14% au détriment des retraites, et l'écart entre l'évolution des salaires et celle des retraites s'élève à 6% toujours au détriment des retraites. L'origine de ces écarts provient des diverses méthodes de revalorisation.

Quel que soit l'angle sous lequel on envisage la situation, les retraités sont défavorisés ; serviraient-ils de variable d'ajustement ?

La situation fin septembre

Malgré une baisse de 0,1% par rapport au mois précédent, sur les douze derniers mois les prix à la consommation ont augmenté de 2,2%. Cela maintient, par rapport à l'indice INSEE, un écart de 0,4% en défaveur des pensions.

Pour appuyer notre précédente démonstration, voici les variations des prix indiquées par l'INSEE :

	Variation du dernier mois	Variation des 12 derniers mois
Ensemble pour un ménage	-0,1%	+2,2%
Alimentation	+0,2%	+3,1%
Energie	+0,7%	+12,1% ⁽¹⁾
Logement	+0,1%	+1,9%
Santé	-0,2%	+1,5% ⁽²⁾

⁽¹⁾ augmentation des produits pétroliers +16,7%

⁽²⁾ augmentation des médecins + 2,6%

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

nicole.castel@unsa.org

On ne répétera donc jamais assez que l'indice des prix à la consommation ne reflète pas la consommation des foyers de retraités.



Un entrefilet paru dans la presse nous inquiète beaucoup : l'indice des prix calculé de façon semblable à celle décidée ci-dessus, mais sur la base de prix pratiqués dans les grandes surfaces, ne donne pas une augmentation de 2,2% mais de 3,2%.

Beaucoup d'interrogations sur cette différence :

- les dirigeants ont-ils augmenté leur marge bénéficiaire ?
- les prix de revient ont-ils augmenté plus rapidement dans les grandes surfaces ?

Notre interprétation -qui n'engage que nous- nous porte à croire que la première proposition est la bonne.

■ Paiement des pensions le 1^{er} du mois : la CNAV traîne les pieds

Dans le cadre de la réforme des retraites que nous avons condamnée, le gouvernement s'était engagé à avancer le versement des pensions de la CNAV le 1^{er} du mois.

Mais la CNAV n'entend pas appliquer cet engagement gouvernemental. Son directeur, Pierre MAYEUR, pourtant nommé par le gouvernement, a déclaré que « la conjoncture est aujourd'hui défavorable ».

Les arguments techniques avancés par le directeur de la CNAV ne sont pas recevables et les coûts relatifs à l'avance de trésorerie sont très faibles au regard des 90 milliards de prestations versées. Depuis des mois la CNAV traîne les pieds pour appliquer cet engagement, contre l'avis de son propre conseil d'administration.

Va-t-on assister à un nouveau renoncement du gouvernement ?

En attendant, ce sont les retraités du privé qui font les frais de ces atteroiements.

■ Le guide de l'aidant familial

On estime qu'aujourd'hui, en France, près de quatre millions de personnes accompagnent quotidiennement un proche en situation de perte d'autonomie.

Ces aidants familiaux apportent à ces personnes dépendantes une aide importante dans la vie quotidienne et un soutien moral irremplaçable.

Depuis 2008, le ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale édite un guide de l'aidant familial. La nouvelle version de ce guide vient de paraître.

Ce guide rassemble des contacts utiles et des conseils pratiques. Il peut apporter une aide réelle à toutes les personnes susceptibles d'aider un proche en perte d'autonomie. Il réunit tous les renseignements sur les droits des personnes dépendantes et des aidants. Il propose, à titre d'exemple, un « carnet de l'aidant », sorte de journal de bord qui permet à l'aidant d'organiser son temps et ses activités auprès de la personne qu'il accompagne.

Vous pouvez vous procurer ce guide auprès de la Documentation Française.

UN IMPÔT SUR NOTRE SANTÉ? C'EST NON !

Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

C'est injuste : alors que le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55 %, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.

1 - Organisme régi par le Code de la mutualité - RNM 304 426 240

SIGNEZ LA PÉTITION

sur www.mutualite.fr/petition



*Vos mutuelles unies
pour une société plus solidaire*

Cette pétition est destinée à interpeller les pouvoirs publics pour protester contre l'augmentation de la taxe sur les mutuelles.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org